

# Prévention des risques liés au travail sur écran

## MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

### Public

Ce module e-learning « Prévention des risques liés au travail sur écran » s'adresse à toute personne exposée à des risques liés au travail sur écran.

### Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, l'apprenant sera, notamment, capable de :

- identifier les risques et les effets sur la santé liés au travail sur écran ;
- implanter correctement son poste de travail à écran de visualisation;
- rétablir les bonnes pratiques.

### Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

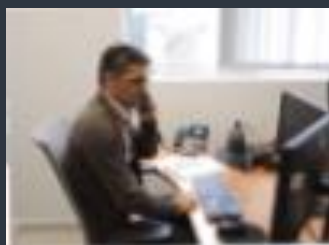
**Durée :** 20 minutes

**Tarif :** nous consulter\*

## Généralités

Art R4542-16 L'employeur assure l'information et la formation des travailleurs sur les modalités d'utilisation de l'écran et de l'équipement de travail dans lequel cet écran est intégré. Les études s'accordent à dire que le travail sur écran ne nuit pas à la santé de l'opérateur, mais qu'il peut engendrer des troubles si le poste de travail n'est pas adapté (Source INRS). Le travail sur écran de visualisation peut être source de pénibilité. Travailler intensivement devant un écran peut engendrer de la fatigue visuelle, des troubles musculo-squelettiques, du stress, etc.

-----  
Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



## Contenu du Module

### Partie 1 : Formation

Chapitre 1 : Les risques liés au travail sur écran

Chapitre 2 : Les mesures de prévention

### Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

### Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.